



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

N° H1/15

Moulins, le 1^{er} juillet 2015

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
de l'Allier

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France
Pavoisement des édifices publics

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le dimanche 19 juillet 2015.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Vous trouverez également, ci-joint, le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Arnaud COCHET

**Journée nationale à
la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et
d'hommage aux « Justes » de France**

Message du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire
(Dimanche 19 juillet 2015)

Cette journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France est une cicatrice dans l'histoire de notre pays et dans notre mémoire nationale.

Les 16 et 17 juillet 1942, 13 152 Juifs, des hommes, des femmes et des enfants furent raflés ici, en France, dans les rues de Paris et de sa banlieue. Ils furent raflés par la police française, aux ordres des Allemands, avec la complicité du gouvernement et de l'administration de la France. Ils furent parqués à Drancy et au vélodrome d'Hiver, puis déportés à Auschwitz dont ils ne revinrent jamais.

En ce 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination, nous pensons aux plus de 75 000 Juifs de France qui, entre 1941 et 1944, furent arrêtés puis déportés vers l'enfer. Ils ne connaissaient pas leur destination mais savaient qu'ils y rencontreraient la mort, aux côtés des millions de Juifs d'Europe, eux aussi déportés, et avec qui ils allaient partager ce terrible destin.

Nous pensons aussi aux nombreux Tsiganes, victimes du racisme du régime de Vichy et de l'occupant, internés, arrêtés, parfois déportés. Nous pensons aussi à tous ceux qui furent pourchassés non pas pour ce qu'ils avaient fait mais pour ce qu'ils étaient.

Cette journée nationale n'en est pas moins une journée dédiée à l'espérance et à la dignité humaine. Elle nous rappelle que des Françaises et des Français, refusant que leur pays manque à ses idéaux les plus essentiels, tentèrent de sauver des vies, au risque de perdre la leur.

Ils furent des milliers de héros. Des milliers à refuser l'inacceptable. Des milliers pour qui la « Liberté », l'« Egalité » et la « Fraternité » inscrites sur les frontons de nos bâtiments publics valaient tous les sacrifices. Des milliers pour qui la Nation était Une et Indivisible. Ils furent nombreux à devenir des « Justes parmi les Nations ».

La mémoire de la rafle du Vel d'Hiv doit aussi vivre à travers celle de ces héros et de ces Justes, dont la seule arme, la plus noble qui soit, fut celle du cœur et du courage.

Au cœur de la barbarie nazie se sont noués les destins des victimes et des héros. En les unissant dans un même hommage, cette journée nationale est là pour nous rappeler que l'humanité a en elle les ressources pour combattre les crimes racistes et antisémites mais aussi les idéologies extrémistes dont l'ignorance est trop souvent le terreau fertile.

Rappeler cette histoire pour éveiller nos consciences citoyennes et renforcer notre esprit de vigilance est une exigence républicaine. C'est un devoir de mémoire que la Nation française doit entretenir. C'est une promesse faite à toutes les victimes et aux « Justes parmi les Nations ». C'est un engagement pris à l'égard des futures générations. Celui de ne jamais accepter le retour de la barbarie et de veiller au respect de la dignité humaine.

